



# Procès-Verbal

## Commission Régionale Sportive Seniors

---

### Réunion du mardi 11 avril 2023 (en visioconférence)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT, Jean-Pierre HERMEL

## INFORMATIONS

---

### POINTS DE PENALISATION

L'article 64-2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions fermes prises en Coupe ne sont pas prises en considération.  
Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

### SITUATION ACTUELLE

**Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle uniquement de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.**

### PORT DU BRASSARD PAR L'EDUCATEUR(TRICE)

Mis en place sur la fin de saison 2021/2022, sur proposition de la C.R. du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et de la C.R. P.M.S. (Prévention, Médiation, Sécurité), le port d'un brassard par l'Educateur(trice) principal, responsable technique de l'Equipe, est reconduit pour cette saison 2022/2023.

Merci de bien respecter cette consigne.

### CLUBS DE N3

- Les clubs du championnat N3 sont invités à remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.
- L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.
- Obligation est faite aux clubs d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.
- **Habillage des stades : les habillages pour les rencontres de N3 (drapeaux et bâches) doivent être effectués pour chaque match de championnat.**

## PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

---

3 périodes régissent les changements d'horaire :

### Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

### Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

### Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

**Rappel** – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

## TERRAINS IMPRATICABLES (rappel)

---

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 27 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

**Rappel – Article 38.3 :** « *Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3<sup>ème</sup> report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconiser à la pratique de la compétition. A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautive pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité* ».

## DOSSIERS

---

### REGIONAL 1 – Poule C

\* Match n° 20250.2 : F.C. VAULX EN VELIN (2) / F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2) du 01/04/2023

La Commission accuse réception de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 03 avril 2023 donnant match à rejouer à une date ultérieure du fait de l'arrêt du déroulement de la rencontre pour cause de terrain impraticable suite à un orage de grêle.

### **REGIONAL 2 – Poule E**

\* **Match n° 20584.2 : E.S. TARENTEISE / F.C. LA TOUR SAINT CLAIR du 01/04/2023**

La Commission accuse réception de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 03 avril 2023 donnant match à rejouer à une date ultérieure du fait de l'arrêt du déroulement de la rencontre suite à une pluie battante rendant le terrain glissant et très dangereux pour la sécurité des joueurs

### **REGIONAL 3 – Poule A**

\* **Match n° 20643.2 : F.A. LE CENDRE (2) / U.S. MURAT du 26/03/2023**

La Commission accuse réception de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 03 avril 2023 donnant match à rejouer à une date ultérieure du fait de l'arrêt du déroulement de la rencontre suite à blessure grave d'un joueur et intervention des secouristes sur le terrain.

## **PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD**

---

### **A / RENCONTRE REPROGRAMEE POUR LE SAMEDI 06 MAI 2023**

#### **REGIONAL 1 – Poule C**

\* **Match n° 20250.2 : F.C. VAULX EN VELIN (2) / F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (2)**  
(à rejouer du 01 avril 2023)

### **B / RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE DIMANCHE 07 MAI 2023**

#### **REGIONAL 2 – Poule E**

\* **Match n° 20584.2 : E.S. TARENTEISE / F.C. LA TOUR SAINT CLAIR**  
(à rejouer du 01 avril 2023)

#### **REGIONAL 3 – Poule A**

\* **Match n° 20643.2 : F.A. LE CENDRE (2) / U.S. MURAT**  
(à rejouer du 26 mars 2023)

\* **Match n° 20648.2 : E.S. SAINT MAMET / C.S. VOLVIC (2)**  
(report du 02 avril 2023)

## **COURRIERS (horaires)**

---

### **NATIONAL 3**

\* **U.S. FEURS** (509599)

Le match n° 20062.2 : U.S. FEURS / LYON DUCHERE A.S. (2) se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 20h00 au stade Maurice Rousson de Feurs.

## **REGIONAL 1 – Poule B**

\* **C.S. NEUVILLOIS** (504275)

Le match n° 20197.2 : C.S. NEUVILLOIS / RHONE VALLEES F.C. se déroulera le dimanche 23 avril 2023 à 15h00 au stade Jean Oboussier à Neuville sur Saône.

\* **S.A. THIERS** (508776)

Le match n° 20189.2 : S.A. THIERS / CLERMONT FOOT 63 (3) se disputera le samedi 15 avril 2023 à 17h30 au Parc des Sports Antonin Chastel à Thiers.

## **REGIONAL 2 – Poule A**

\* **Ent. NORD LOZERE** (520389)

Le match n° 20331.2: Ent. NORD LOZERE / S.C.A CUSSET se déroulera le samedi 22 avril 2023 à 19h00 au stade Municipal de Saint Chély d'Apcher.

## **REGIONAL 2 – Poule B**

\* **U.S. MONISTROL SUR LOIRE** (504294)

Rectificatif : Le match n° 20388.2 : U.S. MONISTROL SUR LOIRE / A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 18h00 (et non 19h00) au stade du Monteil à Monistrol sur Loire.

## **REGIONAL 2 – Poule D**

\* **F.C. CHABEUIL** (519780)

Le match n° 20520.2 : F.C. CHABEUIL / F.C. SAINT CYR COLLONGES AU MONT D'OR se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 20h00 au stade Gaston Barde à Chabeuil.

\* **A.S. CHAVANAY** (519727)

Le match n° 20519.2 : A.S. CHAVANAY / OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN se disputera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 au stade Raphaël Garde (terrain synthétique) à Chavanay.

\* **F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER** (523650)

Le match n° 20541.2 : F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER (2) / F.C. CHABEUIL se disputera le samedi 13 mai 2023 à 20h00.

\* **SAINT CHAMOND FOOT** (590282)

Le match n° 20524.2 : SAINT CHAMOND FOOT / F.C. ECHIROLLES (2) se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Antoine Vincendon à Saint Chamond.

\* **SAINT CYR COLLONGES AU MONT D'OR** (530052)

- Le match n° 20525.2 : F.C. SAINT CYR AU MONT D'OR / A.S. CHAVANAY se déroulera le samedi 22 avril 2023 à 20h00 au stade des Combes (pelouse synthétique) à Saint Cyr au Mont d'Or.

- Le match n° 20534.2 : F.C. SAINT CYR AU MONT D'OR / E.S. DE MANIVAL à SAINT ISMIER se déroulera le samedi 29 avril 2023 à 20h00 au stade des Combes (pelouse synthétique) à Saint Cyr au Mont d'Or.

## **REGIONAL 2 – Poule E**

\* **A.S. SAINT PRIEST** (504692)

Le match n° 20594.2 : A.S. SAINT PRIEST (2) / Et. S. CHILLY se déroulera le 23 avril 2023 à 13h00 au stade Jacques Joly (terrain synthétique) à Saint Priest.

### **REGIONAL 3 – Poule A**

\* **Esp. CEYRAT** (529030)

Le match n° 20651.2 / Esp. CEYRAT / F.A. LE CENDRE (2) se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 20h00 au stade Olivier Vernadal – Terrain synthétique- de Ceyrat.

\* **U.S. MURATAISE** (506350)

Le match n° 20658.2 : U.S. MURATAISE / A.S. LOUDES se déroulera le samedi 22 avril 2023 à 19h00 au stade Jean Jambon à Murat.

### **REGIONAL 3 – Poule B**

\* **A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE** (524952)

Le match n° 20727.2 : A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / BEZENET-DOYET FOOTBALL se disputera le samedi 22 avril 2023 à 20h00 au stade Municipal de Saint Genès Champanelle.

### **REGIONAL 3 – Poule C**

---

\* **OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL** (520784)

Le match n° 20806.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / AMBERT F.C.-U.S. se déroulera le dimanche 14 mai 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapteuil.

### **REGIONAL 3 – Poule E**

\* **F.C. LYON** (505605)

Le match n° 20917.2 : F.C. LYON (2) / A.S. SAINT DONAT se déroulera le dimanche 16 avril 2023 à 15h00 au stade du Clos Layat à Lyon.

### **REGIONAL 3 – Poule H**

\* **S.O. PONT DE CHERUY** (500340)

Le match n° 21115.2 : S.O. PONT DE CHERUY / F.C. VALLEE DE LA GRESSE se déroulera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 au Complexe Sportif Grammont à Pont de Cheruy.

### **REGIONAL 3 – Poule I**

\* **AIN SUD FOOT** (548198)

Le match n° 21179.2 : AIN SUD FOOT (2) / E.S. DRUMETTAZ MOUXY se disputera le samedi 15 avril 2023 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade du Forum des Sports à Saint Maurice de Beynost.

Yves BEGON,  
Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,  
Secrétaire de séance